

G/R

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI



A V I S .-

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO.-

Il est porté à la connaissance du public que la mine de Bugarama a introduit une demande de permis d'exploitation pour l'utilisation à la mine de Bugarama de moteurs, concasseurs et divers outillages miniers pour lesquels une enquête de commodo et incommodo est prescrite par la loi.-

dater de ce jour.-

Cette enquête est ouverte durant un mois à

à la délivrance du permis d'exploitation sont priées de faire valoir leurs griefs au bureau du Territoire endéans le délai d'ouverture de l'enquête.-

Ruhengeri, le II mars 1953.-
L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE -

R. GAUPIN.-

N^o

obéant

ms ho. lus
ATA

G/R

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

A V I S .-

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO.-

Il est porté à la connaissance du public que la mine de Bugarama a introduit une demande de permis d'exploitation pour l'utilisation à la mine de Bugarama de moteurs, concasseurs et divers outillages miniers pour lesquels une enquête de commodo et incommodo est prescrite par la loi.-

Cette enquête est ouverte durant un mois à dater de ce jour.-

Les personnes désireuses de faire opposition à la délivrance du permis d'exploitation sont priées de faire valoir leurs griefs au bureau du Territoire endéans le délai d'ouverture de l'enquête.-

Ruhengeri, le II mars 1953.-
L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-

Long
R. GAUPIN.- *obert*

Le Rochet

HTA